



Le 11 janvier 2024

Après concertation des deux collèges, la commission paritaire a décidé le 11 janvier 2024, de porter la valeur du point Civam à **7,81** euros, à compter du **01/01/2024**.

Fait à Paris le 11 janvier 2024,

Pour le collège
employeurs-euses,
François HERVOUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Hervouet'.

Pour le collège salarié-es,
Isaure SAULAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isaure Saulay'.